



## Subrogé tuteur/mandataire

Par **barousse**, le **22/03/2010** à **11:10**

Bonjour,

Mon oncle 94 ans est sous curatelle et une procédure de mise en tutelle a été engagée par le curateur. Lors de ma dernière visite, mon oncle m'a demandé de veiller sur sa situation pour s'assurer que les décisions de vie le concernant, prises par le curateur actuellement et par le tuteur dans un avenir proche, correspondent bien à ce qu'il désire.

Malgré une détérioration de la mémoire et un affaiblissement de ses capacités intellectuelles, il reste capable de dire ce qu'il souhaite pour lui même.

Je souhaite savoir si:

--dans la situation ACTUELLE ( curatelle ), il peut légalement me donner un pouvoir pour interroger le CURATEUR sur les décisions que celui ci prend le concernant et pour me permettre d'être obligatoirement consulté par lui lors de décisions importantes concernant la vie de mon oncle.

--pouvoir aussi pour demander au NOTAIRE qui gère l'argent de la vente de la maison de nous fournir un état précis des biens de mon oncle et de l'utilisation que le notaire en fait.  
Si ce pouvoir est possible, sous quelle forme doit-il être rédigé ( lettre type ? )

--dans la situation FUTURE (tutelle ), ne souhaitant pas postuler pour assumer la fonction de tuteur de mon oncle, je voudrais savoir si je peux demander à être nommé SUBROGE TUTEUR conjointement avec le mandataire judiciaire ( un professionnel donc ) qui assurera la tutelle.

Merci de votre réponse  
A.Barousse